Communiqué de presse

APPEL À CANDIDATURE

Vous souhaitez vous investir et réfléchir avec d'autres habitants et acteurs locaux, aux projets structurants pour le territoire ?

Rejoignez le Conseil de Développement du PETR Interrégional Bresle Yères !

Envoyez votre candidature afin d'intégrer le conseil de développement, instance citoyenne, force de proposition auprès de vos élus locaux. Le PETR Interrégional Bresle Yères rassemble la Communauté de Communes des Villes Sœurs et la Communauté de Communes Interrégionale Aumale Blangy-sur-Bresle.

Critères de candidatures

- Avoir plus de 18 ans,
- Ne pas détenir de mandat d'élu communautaire.

Vos engagements

- Participer régulièrement aux activités du conseil de développement de 2021 à 2026,
- Être force de proposition et être capable de produire des contenus tenant compte des aspirations et des contraintes du territoire.
- Habiter une commune située sur le territoire du PETR.

Aucun préalable n'est exigé, le but est de garantir au sein de l'instance la représentation du territoire la plus diversifiée.

Date limite : déposer le dossier de candidature en ligne avant le 6 septembre 2021.

Critères de séléction

Le comité syndical étudiera, en concertation avec les communautés de communes qui le composent toutes les candidatures. Les candidatures seront étudiées au regard de critères définis par les textes règlementaires, avec le souhait d'installer une assemblée plénière la plus diversifiée possible :

- Représentation de la diversité des milieux économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques, environnementaux et associatifs,
- Parité femme-homme de telle sorte que l'écart de représentation entre les 2 sexes ne soit pas supérieur à 1,
- Représentation de la population selon les différentes classes d'âges.

Un conseil de développement c'est quoi ?

Le conseil de développement est composé de citoyen(ne)s et remplit une mission consultative auprès du comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Interrégional Bresle Yères. Il est un lieu d'expression et de dialogue entre des personnes d'horizons très divers, sans mandat politique, qui expriment des idées, les mettent en débat et imaginent des projets au profit du territoire et des habitants. Il permet de construire collectivement des avis, notamment en matière d'urbanisme, et de faire des propositions aux élu(e)s sur de nombreux sujets.

Pourquoi s'investir ?

Tout citoyen est fondé à s'exprimer, et à jouer un rôle dans l'élaboration des décisions qui concernent l'avenir de son territoire. Les points de vue de tous les habitants viennent compléter les expertises techniques et politiques sur l'ensemble des sujets liés aux politiques publiques : mobilité, transition écologique, économie, emploi, numérique, culture, santé, logement etc., les sujets sont nombreux.

Organisation d'un conseil

Le conseil de développement est composé au maximum de 30 membres volontaires. Parmi ses membres seront désignés un ou deux rapporteur(s) chargé(s) de la structuration des travaux et des communications avec le comité syndical. L'assemblée plénière devrait se réunir 3 à 4 fois par an. Le conseil de développement pourra décider de la création de commissions thématiques et les organiser librement.

Formulaire de candidature en ligne sur http://bit.ly/PETRIBY ou à télécharger sur le site internet de la CCVS https://www.villes-soeurs.fr/votre-communaute-de-communes/linstitution/pole-dequilibre-territorial-et-rural-petr

secretariat@paysbresleyeres.fr http://www.paysbresleyeres.fr